



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code rural

Question écrite n° 36180

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il envisage de demander l'inscription du projet de loi adopté par le Sénat le 2 avril 1998 sur le livre VII du code rural, toujours en instance depuis cette date à l'Assemblée nationale.

## Texte de la réponse

Le projet de loi relatif au livre VII du code rural adopté par le Sénat le 2 avril 1998, qui s'inscrit dans le cadre général de la codification des textes poursuivi par le Gouvernement, a été examiné par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale le 10 février 1999. Ce texte n'ayant pu être débattu devant cette assemblée avant l'adoption par le Parlement de la loi n° 99-1071 du 16 décembre 1999 portant habilitation du Gouvernement à procéder, par ordonnance, à l'adoption de la partie législative de certains codes, cette codification interviendra par voie d'ordonnance. Le livre VII du code rural a dorénavant déjà fait l'objet d'un nouvel examen par la Commission supérieure de codification et doit être examiné par le Conseil d'Etat dans les prochaines semaines. L'ordonnance sera publiée avant le 22 juin 2000 et le dépôt de la loi de ratification interviendra avant le 22 août de la même année.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36180

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1999, page 5959

**Réponse publiée le :** 7 février 2000, page 841